



Le Petit Rapporteur



**En direct du Conseil
Municipal
Du 20 octobre 2014**

Au cours du Conseil Municipal du 20 octobre dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- La Commune du Dévoluy va signer une convention avec le foyer Culturel Veynois pour la mise en place d'un atelier d'écriture sur le thème de « ce qui nous retient ici » qui aura lieu à la bibliothèque du Dévoluy en avril ou juin 2015. Ce dernier sera encadré par des animatrices spécialisées de l'association « Terres d'encre-Vallée du Jabron ».

2- La Commune va passer convention avec Hautes Alpes Ski de Fond pour la mise en place d'une webcam sur le Domaine Nordique à la Joue du Loup. Cela permettra au site d'être visible sur le site skinordique.eu.

3- Concernant la régularisation de l'emprise du chemin de Rabou, il est décidé de compléter la délibération n°D2014-072 afin de fixer le tarif d'acquisition des terrains concernés à 2€ le m².

4- La Commune souhaite étendre la zone de loisirs de Superdévoluy et d'y construire divers équipements dont un golf. Il est

donc décidé d'engager les négociations pour l'acquisition des terrains situés dans la zone d'emprise du projet d'extension de la zone de loisirs de Superdévoluy.

5- La Commune avait décidé, de déléguer la gestion et l'exploitation du service public d'assainissement collectif en affermage. Une consultation avec parution d'un avis public a donc été faite. Sur les deux offres remises dans les délais, c'est la société SAUR qui a été retenue pour la gestion en affermage à compter du 1er janvier 2015.

6- La Commune souhaite mettre en place des compteurs d'eau afin d'améliorer le service au niveau des fontaines publiques des secteurs de Saint-Etienne et Saint-Disdier. Cela permettra de comptabiliser les volumes consommés et affiner les calculs de rendement du réseau. Cette opération estimée à 248000€ HT nécessite des subventions: Conseil Général 40% et Agence de l'eau 30%.

7- L'école d'Agnières nécessite des travaux importants de rénovation et de mise aux normes

d'accessibilité. Le coût global du projet est estimé à 304920€ HT. Ces travaux qui seront effectués durant les vacances scolaires (juillet et août) se feront en deux tranches. Une demande de subvention va être faite auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour la première tranche à hauteur de 194400€ HT. Le plan de financement serait le suivant: DETR 40% soit 77760€ HT et autofinancement 60% soit 116640€ HT.

8- Dans le cadre de l'amélioration de la voirie rurale, la Commune dépose un dossier de demande de subvention pour effectuer les travaux nécessaires sur le chemin du Pré de La Condamine au Villard Joli (suite à l'état des lieux effectué par l'entreprise AEV). Le montant des travaux est estimé à 40800€, subventionnable à hauteur de 40%.

9- La procédure de délégation de service public afférente à l'exploitation du « Village Bois » prendra fin le 30 juin 2015. Il est décidé de ne pas la renouveler et de procéder au déclassement des chalets.

10- Face à la demande de logements saisonniers, la

Commune décide d'acquérir 8 studios (vendus par la société DSD) situés au Bois d'Arouze au prix unitaire de 13000€.

11- La Commune autorise l'Office de Tourisme du Dévoluy à candidater pour l'obtention de la Catégorie III.

12- Les travaux du PLU ont avancé et plusieurs documents seront prochainement mis à disposition des habitants. Il faudra diminuer de 20 hectares les zones actuellement constructibles conformément au Grenelle II.

13- Un point est fait sur l'étude d'opportunité de création d'un réseau de chaleur. La Commune est accompagnée par l'association des Communes forestières.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune:

www.mairiedevoluy.fr